



Compte-rendu du 3^{ème} COFIL du PNMA (Plan national migrateurs amphihalins)

Le 13 décembre 2021, en visioconférence

Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité
Rédacteurs : OFB / Alenium consultants

Le Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) est élaboré par l'Office français de la biodiversité avec l'appui de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) sous le pilotage de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du Ministère de la transition écologique et la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture (DPMA) du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Afin d'orienter ce projet, un COPIL a été mis en place, réunissant des représentants de l'État, des collectivités, des acteurs socio-économique (hydro électriciens, pêcheurs...), organismes de la recherche, des associations environnementales, des associations migrateurs, des agences de l'eau et autres usagers. Tous ces acteurs étant en capacité de prendre des engagements et d'aider à la mise en œuvre du PNMA.

Ce compte-rendu reprend les échanges qui ont eu lieu via les plateformes Zoom et Klaxoon lors du COPIL élargi qui s'est tenu le 13 décembre 2021.

Table des matières

Liste des participants.....	3
Introduction.....	3
Ordre du jour	4
Présentation des objectifs et déroulé de la journée	4
I. Contexte	4
II. Réactions des participants sur l'élaboration du PNMA	7
III. Validation officielle des actions du plan, du positionnement en tant que pilote et discussion sur les indicateurs de réalisation.....	9
Thème #1 : Lien Terre-Mer	11
Thème #2 : Habitats et continuité écologique	15
Thème #3 : Pêche	24
Thème #4 : Suivis, évaluations et perspectives	27
Thème #5 : Communication, sensibilisation et formation.....	31
Thème #6 : Pisciculture et repeuplement.....	34
IV. Discussion sur l'(les) indicateur(s) d'impact du plan.....	36
V. Validation générale du projet de PNMA	39
VI. Suite à donner	43
Prochaines actions	43
Mots de conclusion par les pilotes de l'élaboration du PNMA	43
Annexes.....	44
Annexe 1. - III. Validation officielle des actions du plan, du positionnement en tant que pilote et discussion sur les indicateurs de réalisation	44
Annexe 2. - IV. Discussion sur l'(les) indicateur(s) d'impact du plan - Synthèse des contributions.	45

Liste des participants

- **Adam** Gilles, DREAL Nouvelle-Aquitaine
- **Ampen** Nicolas, OFB
- **Bearez** Marie, CNR
- **Beaulaton** Laurent, OFB
- **Bellot** Cécile, FHE
- **Belveze** Corinne, DEB
- **Campton** Pierre, MRM
- **Cadet** Patrice, FFAM
- **Chanseau** Matthieu, OFB
- **Charles** Maud, INRAe
- **Collard** Amandine, DPMA
- **Didiot** Anne, EDF
- **Ferhi** Rachid, DPMA
- **Feunteun** Eric, MNHN
- **Fuhs** Mickaël, CIPA
- **Germis** Gaël, Associations Migrateurs
- **Gornet** Déborah, ARA France
- **Guillouet** Jérôme, FNPF
- **Hazet** Charles, DEB
- **Lagarde** Raphaël, UPVD
- **Lalement** René, OFB
- **Lambert** Patrick, INRAe
- **Lecomte** Marie, CNPMMEM
- **Pollin** Thomas, CNR
- **Ngadja-Santhe** Arnaud, DPMA
- **Oumoussa** Hamid, FNPF
- **Porteneuve** Marine, OFB - INRAe
- **Stolzenberg** Nicolas, CONAPPED
- **Teichert** Nils, MNHN
- **Toison** Vincent, OFB
- **Valadou** Bénédicte, OFB
- **Venencie** Laura, DRIEAT

Sont excusés :

- **Carnuccini** Anne-Sophie, MOM
- **Menesson** Marion, MNHN
- **Vienne** Laurent, AELB
- **Tesseyre** Dominique, AEAG

Introduction

Rachid FERHI (MAA / DPMA), adjoint à la Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture introduit la séance par un retour sur la démarche de l'élaboration du PNMA depuis le dernier COPIL du 30/09/2021 : il s'agit d'une **collaboration** réunissant de nombreux acteurs, dans une **logique incitative et de co-construction entre les administrations et les acteurs socioéconomiques**. Cela a permis d'identifier des **actions** (dont le champ n'est pas encore arrêté car certaines relèvent de prérogatives de l'Etat) relatives aux six thématiques du PNMA (« Lien Terre-Mer », « Habitats et continuités », « Suivis, évaluations et perspectives », « Pisciculture et repeuplement », « Pêche », « Communication, sensibilisation et formation ») et associées à des **pilotes pressentis**. Il a permis d'identifier un horizon temporel inscrit dans la stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) et de préciser les contours des actions avec les pilotes pressentis grâce à des bilatérales.

L'objectif de ce 3^{ème} COPIL porte sur la **validation du projet de PNMA** pour le présenter à la NASCO au 31 décembre 2021. Il rappelle que la concrétisation du PNMA dépend du succès de la mise en œuvre des moyens opérationnels nécessaires, dont certains ne sont pas encore chiffrés ou assurés via un financement LIFE notamment.

Corinne BELVEZE (MTE / DEB), adjointe à la cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce (EARM3) précise que d'autres sous-directions et bureau de la Direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) sont intéressées dans la mise en œuvre du PNMA.

Ce plan est un outil en faveur de l'eau et de la biodiversité qui vise à inverser la tendance de disparition des espèces amphihalines. Il s'agit également d'un outil innovant qui reflète une **ambition collective** d'acteurs divers de défendre ces migrants : les présents sont **prêts à s'engager** pour une ou plusieurs actions pour aider ces espèces. Cela constitue un **signal important pour le reste de la société civile**. **Ce 3^{ème} COPIL doit permettre de confirmer les actions du plan, qui seront affinées et précisées sur 2022.**

René LALEMENT (OFB), Directeur adjoint de la Direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, confirme que ce COPIL est un point de validation du travail accompli qui clôture une première phase de

co-construction. Il est à un moment **charnière** avant la mise en œuvre du plan et doit permettre d'arrêter la définition d'un **consensus** et d'une volonté de travailler pour cadrer la définition des moyens.

Ordre du jour

Le COPIL a été programmé sur la journée du 13 décembre, divisé en 5 séquences de travail via zoom et un tableau Klaxoon préalablement investi par les organisateurs pour deux séquences de travail.

Présentation des objectifs et déroulé de la journée

Présentation par Marine PORTENEUVE (OFB) :

- Valider les actions et les pilotes pressentis
- Discussion sur les indicateurs d'impact du plan
- Validation du document de planification dans son ensemble

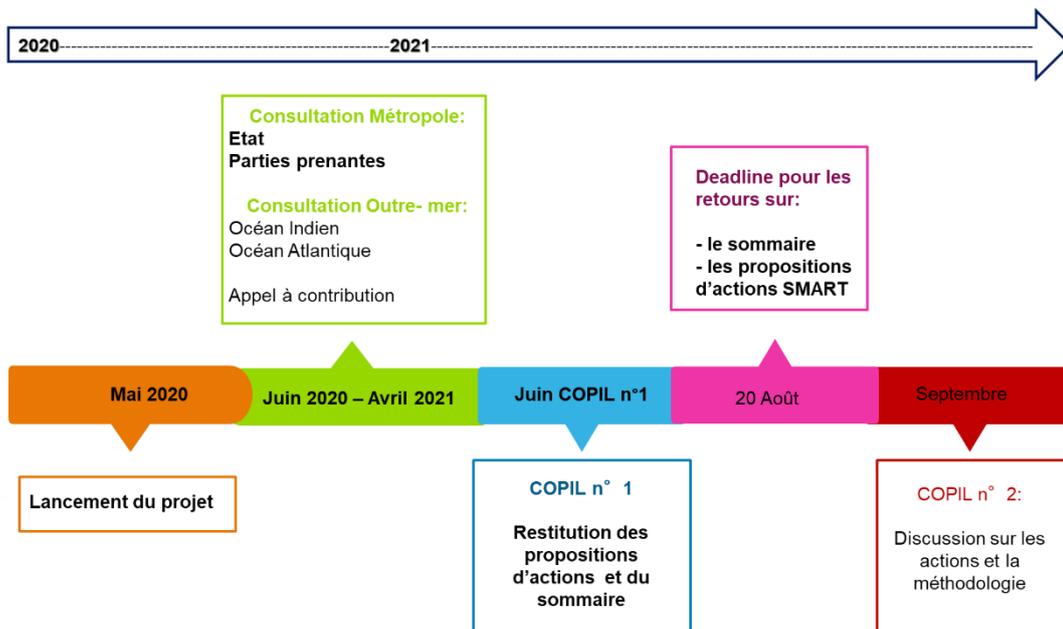
Déroulé de la journée

Horaires	Durée	Séquences
09h15 - 9h30	15 minutes	Introduction
09h30 - 09h45	15 minutes	Contexte
09h45 - 10h15	30 minutes	Réactions des participants sur l'élaboration du PNMA
10h15 - 12h30	2 heures avec pause de 15 minutes	Validation des actions et des pilotes pressentis
12h30 - 14h00		Pause déjeuner
14h00 - 15h00	60 minutes	Validation des actions et des pilotes pressentis
15h00 - 15h45	45 minutes	Discussion sur 1 (les) indicateur (s) du plan
15h45 - 16h30	45 minutes	Validation générale du projet de PNMA
16h30 - 16h45	15 minutes	Suite à donner
16h45 - 17h00	15 minutes	Conclusion par les ministères

I. Contexte

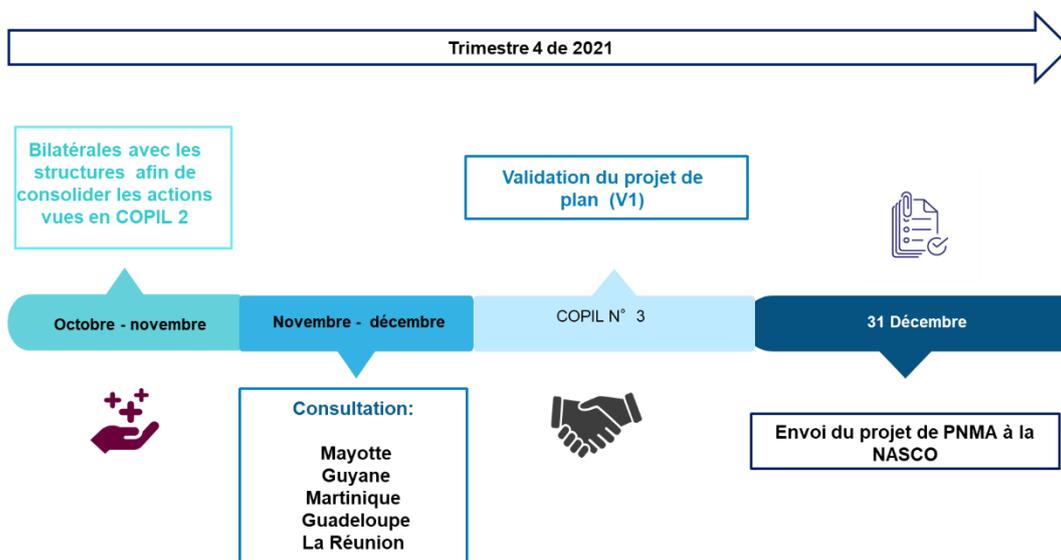
Revue des actions réalisées et trajectoire 2022

Les frises ci-dessous retracent les grandes étapes de l'élaboration du PNMA depuis mai 2020.



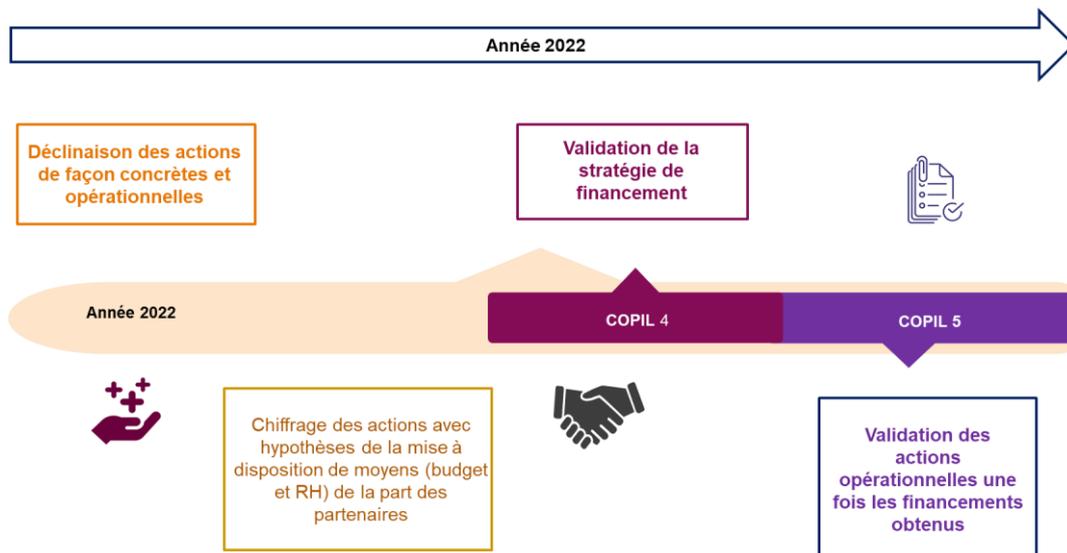
L'élaboration du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins (PNMA) s'inscrit dans une démarche de co-construction associant l'ensemble des acteurs concernés par le projet. Suite aux consultations réalisées en Métropole et en Outre-Mer, **un certain nombre de propositions ont été recueillies.**

Le 1^{er} COPIL a permis d'effectuer un premier affinage de ces propositions. A la suite de celui-ci, l'équipe projet de l'OFB a réalisé des synthèses pour permettre aux acteurs d'exprimer leurs commentaires et avis et de se pré-positionner comme pilote. Ces éléments ont été revus lors du 2nd COPIL.



Suite à celui-ci, sept bilatérales ont été organisées avec les différents acteurs et ont permis un second affinage des propositions d'action pour construire des actions les plus conciliantes possibles et partagées par les différentes parties prenantes. Parallèlement, des consultations ont été mises en place dans les cinq DROM.

Ce 3^{ème} COPIL doit permettre de recueillir un consensus des parties prenantes impliquées pour envoyer le projet de PNMA à la NASCO (le financement FEAMP impose un envoi au 31 décembre 2021).



L'année 2022 permettra de décliner les actions de façon opérationnelle avec pour objectif de chiffrer les moyens humains et financiers. Un 4^{ème} COPI aura pour but de valider la stratégie de financement et un 5^{ème} de valider les actions opérationnelles une fois les financements obtenus.

Actualités : L'échéance du PNMA à 2031 est calée sur la SNB3. Sur ces 10 années de mise en œuvre, le PNMA veut coordonner les actions avec les documents de référence traitant des migrateurs amphihalins tels que les Plagepomi, SDAGE, SAR et DSF.

Stratégie de financement :

L'OFB porte des projets de programmes Life qui sont en cours de montage. Certaines actions du PNMA peuvent s'intégrer au sein de deux projets Life :

- Le projet Life « espèces marines mobiles » dont l'objectif est de mettre en œuvre les mesures de protection du milieu marin identifiées dans le programme d'action (PDA) mis en œuvre au titre du 2nd cycle de la DCSMM et dont l'OFB est ciblé en tant que pilote ou contributeur.
- Le projet Life stratégique nature, projet intégré pour la Biodiversité qui a vocation à soutenir l'Etat dans la mise en œuvre des stratégies européennes et nationales pour la biodiversité.

Pour les autres thèmes compléter, la volonté portée par les pilotes de l'élaboration du plan est de monter un programme Life « PNMA » à l'horizon juin 2023.

Ainsi, les programmes Life financent 60% des actions des projets. L'objectif à porter sur 2022 est de sécuriser les 40% restant au travers de la prise en charge par des partenaires et par des financeurs externes pour les actions qui seraient identifiées comme finançable par un programme Life.

Définition des rôles :

Dans le cadre de la mise en œuvre des actions du PNMA, le COPI partage les responsabilités des rôles suivants :

- Pilote : anime les partenaires, décide les moyens à mettre en œuvre. Il est responsable de la réalisation de l'action, de son suivi et du timing. Il peut être financeur.
- Partenaire : appuie le pilote pour réaliser l'action (fournit des données, des expertises, un appui matériel de terrain, etc.).

En partie III, est répertorié le positionnement des pilotes et partenaires pour chacune des actions du plan.

II. Réactions des participants sur l'élaboration du PNMA

Participant (structure)	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
Pierre CAMPTON (MRM)	<p><u>Question d'organisation</u> – comment se passe la validation du document et des actions? Quelles sont les règles de validation?</p> <p><u>Le positionnement de MRM</u> : dans un contexte électoral dense (élection des structures associatives au printemps 2022 notamment), les administrateurs ne souhaitent pas s'engager pour le moment sur le portage d'actions.</p> <p><u>Sur les actions sur lesquelles MRM est pressenti en tant que Pilote et sur le PNMA en général</u> : c'est une « super démarche », dont les objectifs sont bien sur le regroupement des différents acteurs ; mais difficile à mettre en œuvre pour une structure associative telle que MRM (les décisions sont prises par les administrateurs), notamment du fait d'échéances imposées très contraignantes en termes d'organisme en interne et inter structures (fédérations de pêche, associations migrants).</p> <p><u>Il n'y aura pas de validation officielle de MRM lors de ce 3^{ème} COPIL. Une vision plus claire sera possible à partir du printemps</u></p>	<p>René LALEMENT (OFB) : nous espérons que nous allons pouvoir valider un projet de plan d'action. Il ne s'agit pas d'un engagement à mettre en œuvre les actions, mais à travailler à l'achèvement d'un plan d'actions en termes de chiffrage, de dimensionnement des actions et de recherche de financement. L'engagement à mettre en œuvre les actions se fera donc en 2022 (COPIL 4 et 5).</p> <p>Bénédicte VALADOU (OFB) : ce COPIL consiste à valider l'intérêt de chacun pour les actions. Sur la question du pilote pressenti : c'est un partenaire pressenti pour ensuite travailler sur l'opérationnalisation des actions sur 2022, la recherche de financement auprès de l'Europe, des partenaires et des autres institutions et de leur mise en œuvre.</p>
Anne DIDOT (EDF)	<p>Le travail en bilatérale a été apprécié mais il aurait pu être fait en amont.</p> <p>Ce jour, si la validation d'un projet de plan est possible, celle d'un plan complètement ficelé ne l'est pas : la possibilité de réalisation dépend des financements et des ressources.</p> <p>3 questions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gouvernance entre les partenaires et les pilotes – qui décide au sein des groupes de travail qui vont gérer les actions ? Comment sont prises les décisions ? par le COPIL ? • Concernant les partenaires : ils sont peu nombreux en copil alors qu'il existe des partenaires 	<p>Bénédicte VALADOU (OFB) : Sur la validation de ce projet et sa gouvernance au sein des différents groupes de travail : cela dépendra de la définition précise des groupes. Les décisions seront prises en COPIL, notamment sur le niveau de compatibilité des actions</p>

Participant (structure)	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	<p>pressentis non présents ce jour : on ne veut pas être seul à réaliser des actions</p> <ul style="list-style-type: none"> • Clarifier le timing évoqué : validation de la stratégie de financement en juin ; puis précision des actions concrètes ou l'inverse ? 	
<p>Marie BEAREZ (CNR)</p>	<p>La méthode d'élaboration a été appréciée. En l'état, la CNR aura du mal à se positionner sur un document qui donne des objectifs avec lesquels elle converge et se retrouve mais pour lesquels il manque des éléments pour se positionner intégralement.</p> <p>Il y a un outil efficace, le PLAGEPOMI, où beaucoup d'efforts sont faits et l'articulation avec PNMA n'est pas encore assez mure sur les actions communes aux deux outils : certaines actions seraient complémentaires mais ce n'est pas suffisamment détaillée actuellement dans les actions PNMA.</p> <p><u>Le CNR ne sera pas en mesure de se positionner sauf compléments apportés en séance.</u></p>	<p>Bénédicte VALADOU (OFB) : Le PNMA est construit en fonction de ce qui existe sur les territoires. Il est une mise en cohérence au niveau national, une consolidation des données pour obtenir une vraie vision et une cohésion des protections mise en place. Cette vision concertée est complémentaire de ce qui se passe sur le terrain en bassin (PLAGEPOMI, DSF, y compris les actions réalisées en Outre-Mer)</p>
<p>H. OUMOUSSA / Jérôme Guillouët (FNPF)</p>	<p>Nous sommes convaincus de la bonne démarche de construire un plan en faveur des migrateurs avec : financement / articulation avec le Plagepomi / politique / modalités de fonctionnement / groupes très représentatifs et une démarche très intelligemment menée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunion bilatérale : permettent de bien sensibiliser au caractère particulier de la période du monde associatif de la pêche sur la période actuelle jusqu'à juin 2022 – renouvellement des instances en bassins, région, syndicat, FNPF • Pour FNPF, les migrateurs représentent 10% du budget national • Dans le cadre d'une action de communication, les migrateurs seront la thématique principale entre mars et avril 2022 (période 	<p>Bénédicte VALADOU (OFB) : <u>Concernant les bilans pris en compte pour écrire le PNMA:</u> 2 personnes ont travaillé (Marine PORTENEUVE et Maud CHARLES) en prenant en compte les bilans des Plagepomi, et les états des lieux des DSF. Il n'y a pas de volonté de faire de la paraphrase mais d'extraire la <i>substantifique moelle</i> des documents de bassins. Les bassins travaillent déjà bien sur leur zone : la volonté du PNMA est de ne pas refaire les bilans déjà faits.</p> <p><u>Concernant les indicateurs :</u> <u>Indicateurs bilan :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Travail à venir sur Indicateurs d'impact : comment a évolué la

Participant (structure)	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	<p>choisie en lien avec le calendrier du PNMA)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vote : mal à l'aise à la notion de vote • Acteurs Cogepomi : comment les embarquer ? comment les faire discuter ? agir dans ce PNMA ? 	<p>préservation des populations des MA ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volonté de travailler avec vous, c'est une proposition à ce stade <p><u>Indicateurs de résultats</u> : ce sont des hypothèses et des propositions d'indicateurs, non validées en l'état. Il faudra laisser la main au groupe de travail pour peaufiner</p>
Cécile BELLOT (France hydro électricité)	<p>Remercie pour ces échanges et renouvelle l'intérêt des bilatérales pour rediscuter pour ces différentes actions. Il a été difficile de s'insérer sur la démarche. Après relecture du PNMA, il y a un manque sur le côté Bilan des populations des migrateurs pour pouvoir faire dans 10 ans une conclusion des actions portées par le PNMA.</p> <p>Obtenir des précisions sur le calendrier 2022, pour mieux se projeter sur les actions</p>	<p><u>Vote</u> : la validation du projet de plan sert à savoir, pour les forces en présence, qui se positionne, comment et permettra de mieux doser les actions. Les pilotes et partenaires pressentis doivent nous dire si les actions écrites leur conviennent : il ne s'agit de réaliser à nouveau des bilatérales. L'année 2022 servira à « opérationnaliser » les actions et leurs financements de manière concomitante.</p>
Gaëlle GERMIS (Bretagne Grands Migrateurs)	<p>BGM aurait apprécié être associé lors de la partie état des lieux, sur les tendances sur les populations. Il manque des objectifs biologiques et des ambitions sur les données chiffrées. Il est difficile de se positionner et de voter sans avoir connaissance des financements : pas de vote définitif aujourd'hui</p>	

III. Validation officielle des actions du plan, du positionnement en tant que pilote et discussion sur les indicateurs de réalisation

Rappel des six thèmes du PNMA :

- Lien Terre-Mer
- Habitats et continuités écologiques
- Pêche
- Suivis, évaluations et perspectives
- Communication, sensibilisation et formation
- Pisciculture et repeuplement

Une revue par thème a été réalisée pour échanger spécifiquement sur les éléments à préciser entre parties prenantes afin de trouver un consensus pour intégration dans le projet du PNMA, et ainsi :

- Valider chacune des actions rattachées à l'orientation du thème,
- Valider les pilotes de l'action et se positionner en tant que partenaire,

- Donner son avis sur les indicateurs de réalisation.

Éléments de synthèse sur les six thèmes :

- **Un partage d'un consensus pour la validation des actions** : avec intégration des points de précision exprimés par les participants ;
- **Le positionnement des pilotes par action a été validé**, sous réserve du retour du Bureau ELM/DEB pour les actions pour lesquelles le Bureau a été défini en tant que pilote pressenti ;
- **La garantie de mise en cohérence entre la vue nationale du plan et la déclinaison des actions et leur portée sur le terrain** sera assurée durant les travaux d'approfondissement prévu sur l'année 2022 (déclinaison opérationnelle et construction de la stratégie financière).

Légende : dans les tableaux ci-dessous, les cases sous fond vert correspondent aux actions, pilotes ou indicateurs pour lesquelles les participants du COPIL partagent un consensus et n'ont pas émis de remarque en séance.

Thème #1 : Lien Terre-Mer

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
LO1-1.1 Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer	Action	Gilles ADAM (DREAL NA) : <ul style="list-style-type: none"> Question sur les espèces concernées : intègre-t-on les espèces qui ont leur propre plan de gestion ? Quelles modalités d'articulation ? Préciser quelles sont les « espèces concernées » 	<ul style="list-style-type: none"> Vincent TOISON (OFB) : Dans le cadre du PNMA, on travaille sur les espèces qui n'ont pas de plan de gestion spécifique mais pour les éléments de volumétrie ces espèces pourraient être intégrés – à préciser dans le corps du document
	Pilote : MNHN-BOREA avec appui de l'OFB	Anne DIDOT (EDF) : ne pas être partenaire	
	Indicateur : Nombre d'espèces pour lesquelles les zones migratoires et les zones fonctionnelles sont connues		
LO1-1.2 Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition	Action		
	Pilote : MNHN-BOREA		
	Indicateur : Nombre d'espèces pour lesquelles les zones migratoires et les zones fonctionnelles sont connues	Nils TEICHERT (MNHM) : Nuances à préciser, en lien avec l'acquisition de connaissance : « sur le nombre <u>supplémentaire</u> d'espèces... »	<ul style="list-style-type: none"> Vincent TOISON (OFB) : validation de l'intégration de cette précision
LO1-1.3 Evaluer l'état sanitaire (détection de contaminants, état	Action		
	Pilote : OFB	Anne DIDOT (EDF) : ne pas être partenaire Nils TEICHERT (MNHM) : partenaire à la place d'EDF	

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
parasitaire, traits de vie en zone de transition...)	Indicateur : Nombre d'espèce pour lesquelles il existe une évaluation de l'état sanitaire		
LO1-2 Evaluer et hiérarchiser les impacts des différentes pressions en métropole et dans les DROM	Action	<ul style="list-style-type: none"> • Gilles ADAM (DREAL NA) : l'échelle d'approche est-elle nationale ? quid de la modification à l'échelle locale ? hiérarchisation à l'approche locale – Recherche de cohérence : proposition du local de hiérarchiser les pressions et de travailler dans le cadre du PNMA une hiérarchisation nationale • Patrick LAMBERT (INRAe) : hiérarchiser, nous n'en sommes pas toujours capables, plutôt « quantifier » 	
	Pilote : MNHN-BOREA		
	Indicateur : les pressions les plus fortes sont identifiées de façon collective d'ici 2024	<ul style="list-style-type: none"> • Raphael LAGARDE (université de Perpignan) : Difficile d'indiquer de manière robuste les pressions les plus fortes, manque de connaissance, risque d'avoir des a priori qui ne soient pas les plus pertinents => à clarifier pour limiter les risques de confusion 	<ul style="list-style-type: none"> • Vincent TOISON (OFB) : reformuler le titre de l'action « Identifier et évaluer les pressions les plus fortes » • Bénédicte VALADOU (OFB) rappelle que l'ensemble du COFIL a été responsabilisé pour faire un retour en amont du COFIL sur l'intitulé des actions
LO2.1 Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), pour la mise en place d'un	Action		
	Pilote : OFB		
	Indicateur : Pourcentage d'estuaires pour lesquels les limites pour la gestion de la	<ul style="list-style-type: none"> • Marie LECOMTE (CNPMM) et Nicolas STOLZENBERG (CONAPPED) : définition d'estuaire problématique (1) ; extension des 	1. Estuaire problématique avec des LTM ou LSE limité non ou mal

Actions	Eléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
<p>plan d'action cohérent, notamment pour la gestion de la pêche</p>	<p>pêche des amphihalins sont clarifiées (sur le total d'estuaires « problématiques »)</p>	<p>compétences de l'OFB sur la gestion des zones côtières (police maritime vs police fluviale) (2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Corinne BELVEZE (DEB) : Nécessité d'associer le MTE à cette action; l'indicateur proposé est trop ambitieux par rapport à l'action, il serait préférable de faire un état des lieux des LSE qui seraient manquantes (pour celles à clarifier, moins d'urgence et sujet sans doute moins consensuel) Côté LTM : pas de prononciation de la DEB – attente de la position du Bureau ELM 	<p>définie => question à clarifier sur le plan judiciaire</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. OFB : pas de modification du champ d'action – assermentation du droit de l'environnement 3. Pas de volonté de définir les limites : pourcentage d'estuaires problématiques et ceux qu'on a solutionnés <p>Précisions de Bénédicte VALADOU (OFB) : Etude en cours par le CNIG et l'OFB est membre du groupe de travail pour cartographier les limites existantes et identifier les limites pas ou mal identifiées => indicateur de perception à cibler</p>
<p>LO3.1 Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (Cogepomi et comités de bassins) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 2000) en métropole et en outre-mer</p>	<p>Action</p>		
	<p>Pilote : co-pilotage MTE et MAA (via les DREAL de Cogepomi et DIRM)</p>		
	<p>Indicateur de perception : questionnaire au début du plan et à la fin du plan :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comment qualifier la qualité des concertations entre terre et mer au sujet des migrateurs amphihalins ? • Les relations entre terre et mer ont été 		

Actions	Eléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	fluidifiées par cette action du PNMA ? <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de journées techniques organisées 		
LO4.1 Faciliter les échanges internationaux	Action		
	Pilote : MTE et MAA avec appui de l'OFB	<ul style="list-style-type: none"> • Corinne BELVEZE (DEB) : pas de prononciation de la DEB – attente de la position du Bureau ELM 	
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prise de position de la France pour la mise en place d'aires protégées • Nombre de mise en œuvre de zones protégées dans le cadre de conventions internationales 	<ul style="list-style-type: none"> • Marie LECOMTE (CNPMEM) : facilitation des échanges par la mise en place de dispositifs => plutôt des échanges de connaissances • Eric FEUNTEUN (MNHN) : démuné dans les zones internationales ; zones de croissance du saumon => être mieux représenté dans ces instances internationales (mer des Sargasses). La France n'est pas officiellement signataire => présence française dans les discussions et décisions pour la protection des POMI dans les zones internationales, responsabilités communes • Patrick LAMBERT (INRAe) : limiter à la protection de zones => on pourrait mettre en place des plans de gestion, pas uniquement spatiaux • Corinne BELVEZE (DEB) : attente confirmation du MTE / de l'ELM ; quid côté MAA ? 	<ul style="list-style-type: none"> • Protection de l'aménagement des espaces en Haute mer ; Zones spécifiques pour les Outre-Mer • Nombre de prises de position de la France pour la mise en place d'aires protégées pour les zones en haute mer • Préciser : au-delà des juridictions nationales • Proposer un autre indicateur sur les échanges de données

Bilan : Consensus des membres du COPIL sur le thème – sauf pour les actions en attente du pilote MTE/ ELM

Thème #2 : Habitats et continuité écologique

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
<p>HO1-1.1 Harmoniser au niveau national l'identification des territoires à enjeux forts et particulièrement résistants face au changement climatique afin de renforcer spécifiquement leur protection</p>	<p>Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CNR : point de vigilance pour ne pas que cela interfère / perturbe ; besoin d'une articulation, accompagnement des parties prenantes / échanges oraux... La portée géographique précise n'est pas encore identifiée => on est dans l'attente, on se positionnera uniquement lorsque les choses seront plus concrètes, en 2022 • Marie BEAREZ (CNR) : Sur le principe de l'action et l'intérêt qu'elle peut avoir : en accord. Mais on ne perçoit pas la part des choses entre les actions du PNMA et celles des bassins • Thomas POLLIN (CNR) : actions déjà menées suite à des concertations au niveau du BV. Ces actions vont perturber et interférer avec les moyens déjà alloués sur les projets en bassins. Même si le principe de ces actions correspond aux besoins, il ne faut pas chambouler le travail de planification fait au niveau des bassins. En accord avec le fait que le PNMA soit un accompagnement mais cohérent et bien articulé et aujourd'hui, on ne voit pas bien ces articulations • FHE : problématique de l'articulation et la priorisation mises en œuvre / résilience remplacée par résistance élevée => attente 2022 • Corinne BELVEZE (DEB) : point d'attention au niveau vocabulaire du contenu de la SNAP 	<ul style="list-style-type: none"> • Transcrire l'action de manière plus lisible, intégrer l'articulation dans l'opérationnalisation • Renforcer certains territoires de protection de non exploitation

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	Pilote : <ul style="list-style-type: none"> • Dans les DROM : MNHN et OFB • En Métropole : OFB (DR et national) et MTE avec appui des DREAL 		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Cartographie des territoires identifiés • Linéaire de cours d'eau concernés • Systèmes de protection mis en place par territoire 		
HO1-1.2 Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national	Action	<ul style="list-style-type: none"> • CNR : réglementation sur la continuité des cours d'eau avec des objectifs ; objectifs dans les Plagepomi => PNMA veut consolider la réglementation ; mais on comprend qu'il y a d'autres actions, peur que cela interfère avec les financeurs qui ont déjà définis leurs enveloppes sur 2022-2027. Ouvrages déjà évalués au niveau des bassins => PNMA en soutien ; aide financière vient à l'exclusion, ... • FNPF : idem qu'action 1.1 ; crainte car l'évolution sur les aspects législatifs et règlementaires, loi sur l'eau ; approche à la baisse de la protection des écosystèmes • Corinne BELVEZE (DEB) : vocable « ouvrages clés » possiblement gênant car risque de télescopage avec les ouvrages prioritaires ou les ouvrages en 	<ul style="list-style-type: none"> • Faciliter de manière concertée, la réduction de ces ouvrages • Faciliter la mise en œuvre de moyens avec l'objectif de réduire des impacts ; le PNMA vient en tant que facilitateur • Action inscrite dans une logique simple : identifier au niveau national (via les expertises locales) les ouvrages difficiles à mettre en conformité afin de réduire les impacts => action facilitatrice • René LALEMENT (OFB) : (1) identification des ouvrages par les acteurs au niveau local ; (2) sur les sites qu'ils proposent compte tenu de l'importance des impacts, de nouvelles

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
		liste 2 => proposition de parler plutôt des ouvrages identifiés / co-choisis par les pilotes	<p>solutions vont être cherchées (3) appui aux acteurs locaux pour expérimenter de nouvelles solutions</p> <ul style="list-style-type: none"> « Ouvrages clés » : notion en cours de discussion avec les hydro électriciens
	<p>Pilote :</p> <ul style="list-style-type: none"> Pour l'identification des ouvrages : EDF (autres hydro électriciens ?) + DEB (et services déconcentrés) /DGEC/OFB Pour la détermination des impacts au niveau des ouvrages, l'identification des solutions et la mise en œuvre d'actions sur des sites « pilotes » : chaque propriétaire /gestionnaire 	<ul style="list-style-type: none"> Anne DIDOT (EDF) : inquiétude sur les démarches déjà en cours ; en termes de ressources et de moyens alloués : ressources d'expertise ; on a peur que le PNMA apporte une certaine confusion et dépriorise certaines actions déjà priorisées au sein du Cogepomi FHE : les précisions apportées ne se retrouvent pas dans la rédaction de l'action : « faciliter les tests pour trouver des solutions d'aménagement » ; veut être partenaire de l'action 	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nombre, principales caractéristiques et cartographie des ouvrages clés identifiés Nombre d'ouvrages au niveau desquels les impacts ont été appréhendés et les solutions à mettre en œuvre pour les 	<ul style="list-style-type: none"> MRM : définition de la liste des ouvrages ; les Cogepomi doivent être associés à la liste des ouvrages et des territoires ; les ouvrages problématiques ne doivent pas être les ouvrages prioritaires => enjeux de communication vis-à-vis de ces travaux / précision sur la liste d'ouvrages et de territoires à enjeux ; recentrement de réglementation nationales (APASE) ; loi climat et résilience ; moulins => pas à utiliser qu'à des fins réglementaires 	<ul style="list-style-type: none"> Identification à l'échelle des territoires Éléments de langage à peaufiner dans le cadre de la déclinaison opérationnelle de l'action

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	limiter ont été identifiées <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de sites pilotes établis 		
HO1-1.3 Déterminer et réduire les impacts à la dévalaison induits par les différentes prises d'eau (cours d'eau, estuaire) en cohérence avec les politiques de transitions énergétique et écologique	Action	<ul style="list-style-type: none"> • Anne DIDIOT (EDF) : des actions sur les ouvrages clés, prendront en compte la dévalaison => mise en cohérence pour ne pas traiter les mêmes sujets dans les mêmes actions ; afin de garantir une cohérence entre les actions • CNR : Plagepomi sur la dévalaison ; crainte d'interférence 	<ul style="list-style-type: none"> • Possiblement des ouvrages en commun dans les différentes actions, mais pas uniquement => mais il faudra également garantir une mise en cohérence de ces besoins
	Pilote : <ul style="list-style-type: none"> • Pour la synthèse des études : OFB • Pour les études à lancer (appel à projet) et la mise en œuvre de solutions adaptées : chaque propriétaire / gestionnaire 		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction d'un document de synthèse des différentes études réalisées • Nombre, caractéristiques et cartographie des prises d'eau retenues pour l'appel à projet • Nombre de plans d'actions élaborés et niveau d'engagement 	<ul style="list-style-type: none"> • FHE : indicateur de moyen plutôt que de résultats => Réserve 	

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
<p>HO1-1.4</p> <p>Identifier par grands bassins et Cogepomi, avec une harmonisation nationale, les territoires les plus impactés par les problèmes hydromorphologiques et/ou chimiques afin d'améliorer leur fonctionnalité</p>	<p>Action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • CNR : volonté d'harmonisation des méthodes de protection / mais actions de restauration à la main des SDAGE et Plagepomi => impression de doublons 	<ul style="list-style-type: none"> • D'où l'harmonisation
	<p>Pilote : STB ? EDF ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Anne DIDIOT (EDF) : Partenaire 	<ul style="list-style-type: none"> • Corinne BELVEZE (DEB) : Doutes sur la pertinence de cette action, dans la mesure où il n'y a pas de pilote. Proposition de la supprimer compte-tenu du nombre déjà important d'actions.
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de territoire identifiés, surfaces et linéaires de cours d'eau associés, cartographie • Nombre, caractéristiques et localisation des actions de restauration • Nombre, caractéristiques et localisation des territoires ayant fait l'objet d'expertises et de propositions de mise en œuvre de solutions adaptée 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
HO2.1 Rédiger un guide technique pour la gestion/ restauration des habitats des espèces amphihalines	Action		
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Production du document de référence national (1 pour la métropole et 1 pour les Outre-mer) pour les travaux de restauration des habitats. Intégrant les retours d'expérience disponibles. • Tenue d'un séminaire de présentation 		
HO2-2 Caractériser les impacts de la prédation en métropole et la compétition dans les DROM liée aux EEE sur les populations de grands migrants	Action	<ul style="list-style-type: none"> • CNR : idem • Raphaël LAGARDE (Université de Perpignan) : DROM que les EEE ; il y a des espèces prédatrices 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de la prédation
	Pilote : co-pilotage CONAPPED / MNHN-BOREA/ OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Publication d'un rapport de synthèse des études réalisées • Production d'un document permettant de resituer les 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	impacts des espèces ciblées vis à vis de l'ensemble des pressions <ul style="list-style-type: none"> • Nombre, caractéristiques et localisation des suivis qui seraient mis en place • Nombre, caractéristiques, localisation et efficacité des actions qui seraient mises en œuvre pour limiter les impacts 		
HO2-3 Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer	Action	<ul style="list-style-type: none"> • Remarque des AM : ne pas se concentrer aux frayères ; globaliser sur toutes les zones d'habitat • Anne DIDOT (EDF) : accessibilité des frayères, et donc ouvrages 	<ul style="list-style-type: none"> • Est bien évoqué les fonctionnalités des frayères (pas leur accessibilité)
	Pilote : Co-pilotage : OFB, Associations migrateurs amphihalins (1 pilote par grands bassins)		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre, surface, caractéristiques, localisation des secteurs identifiés • Nombre, surface, caractéristiques, 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	localisation des secteurs diagnostiqués <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions engagées et surfaces concernées 		
HO3-1 Elaborer une stratégie d'aide à la surveillance et au maintien de la fonctionnalité des franchissements piscicole et veiller à son déploiement sur les territoires	Action	<ul style="list-style-type: none"> • FHE : Aide aux propriétaires d'ouvrage ; plutôt que de la surveillance 	
	Pilote : OFB	<ul style="list-style-type: none"> • Partenaires : AM et FHE • Corine BELVEZE (DEB) : pas d'intérêt de cette mesure si elle n'embarque pas les gestionnaires d'ouvrage ; besoin d'une implication forte des propriétaires d'ouvrage. Par ailleurs, souhait que cette action soit clairement un accompagnement des propriétaires (pas une action de police) 	
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre et fréquence, caractéristiques et localisation des dispositifs surveillés • Linéaires de cours d'eau concernés • Nombre et caractéristiques des dispositifs au niveau desquels ont été observés des dysfonctionnements 		René Lalement : A ce stade, seul un indicateur de résultat peut être envisagé comme – « Outil national mis en place »

Bilans : il reste des actions à préciser avec un besoin de pilote.

Dans la déclinaison opérationnelle du PNMA, Matthieu CHANSEAU (OFB) indique qu'il faudra obligatoirement veiller à une cohérence nationale du plan vis-à-vis des actions territoriales à réaliser.

Thème #3 : Pêche

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
PO1-1.1 Rendre les données de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer utilisables, fiables et partagées	Action		
	Pilote : co-pilotage CNPMM, CONAPPED avec l'appui du MAA, du MTE et de l'OFB (pour le respect des règles de secret statistiques par rapport aux parties prenantes)		
	Indicateur : Nombre de stock ayant été évalué faisant l'objet d'un consensus entre les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> • Gilles ADAM (DREAL NA) : action vise à mieux quantifier / indicateur fait part de l'évaluation des stocks qui va au-delà des pressions 	<ul style="list-style-type: none"> • Sur les captures => définition de l'indicateur à modifier
PO1-1.2 Mettre en place un outil de suivi national des captures pour les pêcheurs de loisirs en mer et en eau continentale en intégrant les captures accessoires	Action		
	Pilote : FNPF avec appui MTE et OFB	<ul style="list-style-type: none"> • FNPF : difficile de prendre le pilotage en l'état (contexte renouvellement des administrateurs Cf. partie III) 	
	Indicateur : Nombre d'outils mis en place		
PO1-1.3 Coordonner et centraliser les méthodes de calcul des indicateurs issus des pêcheries	Action	Pierre CAMPTON (MRM) : <ul style="list-style-type: none"> • Objectif initial pour préciser la pression de pêche à l'échelle nationale, or l'objectif est sur un indicateur d'abondance sur les données de pêcherie => Objectif ambition ; action PO1.1 (incohérence) • Indicateur de pêcherie : données de pêches amateurs à la ligne : le seul indicateur de pêcherie ne suffit pas pour 	<ul style="list-style-type: none"> • Centralisation de tous les indicateurs de pêcherie • Action dépend des 2 premières : on verra dans le calendrier de mise en œuvre => démarrage de l'action 3 à la suite des actions 1 et 2 • Vigilance sur les limites de l'utilisation des données et sur

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
		avoir une connaissance sur l'état de la population, il faut une vue plus large <ul style="list-style-type: none"> • Associer les observatoires des POMI à partir de données : valorisation et expertise de ces données ; ne pas court-circuiter les actions réalisées en local 	l'existence des autres utilisateurs ; indicateurs sur les autres ressources de données <ul style="list-style-type: none"> • Concertation / mobilisation de l'expertise acquise par les observatoires de Cogepomi => à intégrer dans le partenariat de ces actions
	Pilote : co-pilotage CNPMMEM et CONAPPED		
	Indicateur : Nombre de série d'indicateurs mises en place		
PO2-1 Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outre-mer	Action	<ul style="list-style-type: none"> • CNPMMEM : <ul style="list-style-type: none"> ○ Objectifs de conservation qui ne concernent pas que la pêche ○ Objectifs de préservation que de la pêche ; pas des autres pressions : l'état des populations dépend d'autres pressions et du milieu • FNPF : opposé à cette démarche => avoir pour objectif les limites de conservations des espèces, c'est réducteur => à élargir à l'habitat • AM : définir les limites de conservation par espèces ; et définir les critères sur les différents impacts plus globaux => dans une action plus globale et pas que pêche • Eric FEUNTEUN (MNHM) : actions sur une mission plus globale sur les pressions ex : lien Terre / Mer 	Ne peut pas être défini sans prendre en compte les autres pressions qui viennent jouer sur l'abondance des espèces Elargir le scope de l'action : <ul style="list-style-type: none"> • Prise en compte des autres sources d'impact • Soit que les limites de conservation soient établies pour toutes sortes de pressions confondues => dans un thème plus général Action PO2-1 transformée en action SO2-2 afin de respecter les propositions du COPIL
	Pilote : co-pilotage CNPMMEM - CONAPPED - FNPF (pour objectif 1)	<ul style="list-style-type: none"> • FNPF : pas partenaire 	Avoir d'autres partenaires pour avoir des visions de l'ensemble des pressions

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
		<ul style="list-style-type: none"> AM : implication des chercheurs et des partenaires techniques dans la définition des limites de conservation 	
	Indicateur : Production du document qui résume les concepts		
PO3-1 Valoriser les savoirs et savoir-faire des pêcheurs dans le cadre d'une exploitation responsable des migrateurs amphihalins	Action		
	Pilote : co-pilotage CNPMMEM - CONAPPED		
	Indicateur : Outil créé		

Bilan :

Consensus des membres du COPIL sur le thème après intégration des points de précision. Dans le cadre de l'opérationnalisation du plan, il reste un besoin de mobiliser des partenaires sur certaines actions.

Thème #4 : Suivis, évaluations et perspectives

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
SO1-1 Outiller le PNMA d'un tableau de bord pour le suivi des actions	Action		
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> Création du tableau de bord Nombre d'actions mises en œuvre CR des comités de pilotage 		
SO1-2 Disposer d'une stratégie financière à moyen et à long terme pour les actions du PNMA à l'exclusion des actions locales prévues dans les Plagepomi	Action	<ul style="list-style-type: none"> AM MRM et BGM : travail de coordination au niveau des financements au niveau local / national Repréciser la philosophie du PNMA ; en cohérence avec les ouvrages clés, le PNMA se positionne en tant que facilitateur => Pérennisation des intérêts nationaux ; au même titre qu'il y a des blocages financiers, grosses difficultés sur les suivis, les financeurs s'interrogent sur la mobilisation des acteurs, sensibilisation des financeurs sur les bassins CNR : stratégie / moyens alloués sur les Plagepomi; ne peuvent pas gérer des actions supplémentaires cf. programme Life Anne DIDIOT (EDF) : idem CNR - en lien avec l'action sur les ouvrages clés, faciliter / en cohérence avec les ouvrages identifiés dans les SDAGE, Plagepomi, ... ; on fait bien le lien mais ce n'est pas des doublons des actions locales => point de vigilance fort. Détailler le retour de l'OFB 	<p>Le but du PNMA n'est pas de contrecarrer les actions locales mais de pouvoir redimensionner certaines actions à l'échelle nationale ; avoir plus de financements qui ne sont pas fléchés sur le local <i>Ex : Agences de l'Eau / OFB ne peuvent pas financer les mêmes actions</i> <i>Financement via le PNMA par des programmes d'envergure nationale ...</i></p> <p>Travail de coordination des différentes sources de financement => à mettre en place dans la 1^{ère} phase du plan</p> <p>Le Life stratégique Nature, permettra un accompagnement des porteurs pour mieux utiliser les supports financiers locaux (FEAMP, FEDER...) et</p>

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
		dans le plan ; facilitation à faire à mobiliser au sein du plan	nationaux (Life, Horizon...) pour mettre en place des projets de restauration, => ingénierie de projet et de suivi
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du GT financier • Nombre d'actions financées dans le PNMA • Nombre d'outils dédiés à la stratégie financière • Stratégie financière aboutie 		
S1-3 Porter à connaissance les résultats du PNMA auprès des autorités compétentes des documents de planification	Action	<ul style="list-style-type: none"> • FNPF ; volet réglementaire, depuis 2006, loi sur les milieux aquatiques => modification de leviers législatifs, baisse sur la protection des écosystèmes • DPMA : PNMA doit dresser un constat sur un certain nombre d'espèces et voir s'il peut faire des propositions que ce soit d'ordre réglementaire ou autre 	
	Pilote : OFB		Pilotage et appui du ministère notamment pour les services déconcentrés
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du GT de suivi 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de propositions du PNMA prises en compte dans les documents de planification 		
SO2-1 Centraliser les données de suivis des populations au niveau national	<p align="center">Action</p>	<p>AM (MRM et BGM): Valorisation de l'indicateur à l'échelle nationale ; cœur de métier des AM qu'elles souhaitent mettre en valeur travail de consolidation des données réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • FNPF : projet de consolidation des données disponibles en matière de poisson 	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des expertises des AM
	<p>Pilote : co-pilotage OFB (au titre du système d'information) et associations migrateurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de l'implication et le copilotage avec les différentes AM • Coordinateur national en lien avec les observatoires et outils de type tableaux de bord au sein de chaque bassin => soumis à conditions des ressources (programme Life, ...) 	
	<p>Indicateur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création du poste de référent du consortium des associations migrateurs afin de mutualiser les observatoires et données • Création de l'observatoire National (données) des migrateurs amphihalins • Nombre d'indicateurs d'état 	<ul style="list-style-type: none"> • AM : CIPA s'était porté volontaire pour être partenaire de cette action S1-3 initialement mais manque de recul pour maintenir sa position ; merci de nous retirer du partenariat donc. 	

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
	des populations et d'indicateurs pour les principales pressions obtenues		
SO2-2 Veiller à intégrer les migrateurs amphihalins dans les études prospectives	Action		Prise en compte des nouvelles menaces dans les études, ne pas oublier d'intégrer les MA
	Pilote : OFB		
	Indicateur : Nombre d'études où les migrateurs amphihalins sont pris en considération		

Bilan : Consensus des membres du COPIL sur le thème. Certaines actions vont être précisées dans l'opérationnalisation et dans la recherche de financements sur 2022.

Thème #5 : Communication, sensibilisation et formation

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
CO1-1 Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer	Action		
	Pilote : OFB, associations migrateurs amphihalins		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Création du lexique/ glossaire partagé par les acteurs du PNMA. • Nombre de support de communication à destination des différents publics 		
CO2-1.1 Consolider la section dédiée aux poissons migrateurs dans le CDR cours d'eau et veiller à la rendre visible auprès des acteurs (notamment pour le milieu marin)	Action		Renforcement de la communication sur les POMI porté par le PNMA, ainsi tous les pilotes d'action du plan doivent être en accord avec les différents outils de communication et le lexique utilisé => préciser dans le document : une communication transversale avec la mobilisation de tous les pilotes
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de ressources alimentées • Etat des lieux des informations présentes dans le CDR cours d'eau notamment • Nombre de réunions entre CDR pour valoriser les informations liées aux migrateurs amphihalins • Nombre de journées techniques réalisées à discriminer en fonction des thématiques 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
CO2-1.2 Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins	Action	MRM : Plaquette nationale des indicateurs sur l'état des populations des POMI, avec évolution annuelle avec une vue par bassin – outil numérique à disposition de tous	
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Création de la Boîte à outil • Nombre d'articles / reportages/ documentaires 		
CO3-1.1 Développer et renforcer les partenariats avec la presse	Action		
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de campagne de communication • Nombre de communiqués de presse 		
CO3-1.2 Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants	Action		
	Pilote : OFB		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publication/partage sur les réseaux sociaux • Nombre d'événements concernés 		
CO3-1.3 Communiquer auprès du grand public et des élus autour de la RCE pour les migrateurs amphihalins	Action		
	Pilote : OFB, AE ?		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'actions de communication vers le grand public • Nombre d'actions de communication vers les élus • Nombre d'opinions favorables 		

Actions	Éléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
CO3-1.4 Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers	Action		
	Pilote : OFB au niveau national. Volet de sous action porté par consortium des associations de protections des migrateurs en partenariat avec des usagers.		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Développer des supports/ outils d'information concernant les conséquences de ces activités en fonction des périodes et zones concernées. • Proposer des pratiques plus responsables et moins impactantes pour ces populations amphihalines 		
CO4.1 Intégrer les enjeux identifiés dans le PNMA dans les différentes formations liées à la biodiversité et les autres formations professionnelles liées à des métiers et activités pouvant interagir avec les migrateurs amphihalins	Action		
	Pilote : OFB, AE ?		
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de partenariats avec établissements de formation continue ou initiale • Nombre de formations / MOOC intégrant le sujet MA • Nombre de modules créés à des fins de formation 		

Bilan : Consensus des membres du COPIL sur le thème.

Thème #6 : Pisciculture et repeuplement

Actions	Eléments à valider	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
RO1-1 Partager les connaissances et les retours d'expérience	Action		
	Pilote : OFB	Co pilote au MAA / bureau de l'aquaculture <ul style="list-style-type: none"> • Les AM en tant que partenaires en effet sur les actions repeuplement et pisciculture • Pour les actions RO1-1 et R01-2 le CIPA souhaite être positionné en partenaire et contribuer à l'avancement des travaux 	Précision : hors anguille et poissons avec plan de gestion spécifique à l'espèce. Toutefois, il sera bénéfique d'avoir les retours d'expériences des programmes relatifs aux anguilles et à l'esturgeon.
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion d'un document de synthèse • Création d'un volet "pisciculture et repeuplement" dans un CDR • Nombre de réunions d'échanges 		
RO1-2 Rédiger un guide national du repeuplement	Action		
	Pilote : OFB	Co pilote au MAA / bureau de l'aquaculture. Souhait du BAQUA de valoriser les connaissances des différents CRPMEM qui effectuent du repeuplement de civelles dans ces partages d'expériences car ils peuvent nous apporter des informations bien que ce soit hors champs d'action du PNMA. <ul style="list-style-type: none"> • Les AM en tant que partenaires en effet sur les actions repeuplement et pisciculture • Pour les actions RO1-1 et R01-2 le CIPA souhaite être positionné en partenaire et contribuer à l'avancement des travaux 	
	Indicateur : <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de réunions du comité de rédaction 		

	• Diffusion du guide national		
--	-------------------------------	--	--

Bilan : Consensus des membres du COPIL sur le thème.

IV. Discussion sur l'(les) indicateur(s) d'impact du plan

Introduction par Laurent BEAULATON (OFB)

L'objectif est de définir un ou plusieurs indicateurs mesurant l'impact du PNMA.

Des indicateurs existent tel que l'indicateur d'Etat mis en place par l'ONB (Observatoire national de la biodiversité) :

Proportion d'espèces de poissons migrateurs amphihalins de métropole éteintes ou menacées dans la Liste rouge nationale

Cependant, cet indicateur présente des limites¹ :

- concerne uniquement le territoire métropolitain,
- possède une vision négative,
- ne semble pas fidèle aux réalités terrains : inadéquation entre le statut liste rouge nationale et les constatations au niveau local

Plusieurs propositions sont envisageables :

- intégrer les listes rouges poissons des DROM pour avoir une couverture nationale,
- avoir un indicateur d'abondance temporelle des populations (mais à date, peu de population font l'objet d'estimation de stock).

Pour cadrer la définition du ou des indicateurs d'impact du PNMA, les membres du COPIL ont ainsi partagé leur perception sur 3 points² :

1. « ce qui me semble indispensable, c'est un indicateur qui ... » :

- est lié à la SNB ou à la SNAP,
- mesure les améliorations liées à la mise en œuvre du plan,
- reflète la pluralité des espèces et des territoires,
- prenne en compte les différences de connaissances entre territoires (en particulier DROM vs métropole),
- soit cohérent dans les notions de temporalité du plan à 10 ans et à mi-parcours (5 ans),
- soit composite de chaque thématique du plan.

2. les travaux déjà entrepris pour aider à la définition de l'indicateur :

- les données de suivi collectées par les diverses parties prenantes (Associations migrateurs, collectivités, établissements publics et acteurs du monde de la recherche, FD, ...),
- les indicateurs définis dans le cadre de la SNB et de la SNAP
- les indicateurs publiés dans les observatoires de bassin
- les indicateurs de l'Etude nationale continuité écologique pisciculture

3. des propositions d'indicateurs :

- Linéaires de cours d'eau accessibles par espèce (présence et abondance)
- Evolution de l'aire de répartition des espèces migratrices
- Tendances d'évolution / d'abondance des populations
- Mention des amphihalins dans la presse nationale => retour de l'OFB d'intégrer cette proposition dans la thématique communication
- Connaissance des enjeux migrateurs par le grand public
- Effectifs des populations à l'échelle nationale par rapport à un niveau de référence

¹ Retours et contributions des participants du COPIL, recueillis via l'outil collaboratif Klaxoon

² Les contributions des participants sont répertoriées de manière exhaustive au sein de l'annexe 2.

Questions et remarques relevées :

Participant (structure)	Question ou remarque	Réponse / complément OFB et/ou Ministère
Gilles ADAM (DREAL NA)	L'indicateur à définir doit-il suivre l'évolution des espèces ou la réalisation des actions du PNMA ?	Comme le PNMA veut faciliter et mettre une synergie avec les actions des autres plans, il faut définir un ou des indicateurs à la fois, sur l'état des espèces, avec une vue plus globale portée par le PNMA et sur les réalisations des actions du Plan.
Pierre CAMPTON (MRM)	Il est important de suivre la sauvegarde et les mesures de protection des espèces et ainsi mesurer leurs effets => Etat de nos populations : quels moyens / quels résultats ? Proposition de faire le lien avec l'action « SO2-1 Centraliser les données de suivis des populations au niveau national » du thème#4 en mettant en lumière certains indicateurs phares.	
Matthieu CHANSEAU (OFB)	En remarque, il n'y a pas de propositions sur l'évolution des linéaires colonisés et les fronts de colonisation . N'est-ce pas un indicateur à retenir et assez globalisant, car d'une part, il y a une difficulté d'identifier les impacts du PNMA par rapport aux plans locaux et d'autre part, c'est un indicateur structurant et globalisant parce qu'il intègre l'état des populations, des conditions de migrations et des pressions (ne concerne pas uniquement le front de colonisation). Enfin, c'est assez facile de faire un lien avec la SNAP et le PNMA.	

Synthèse

Laurent BEAULATON (OFB), en synthèse des discussions, récapitule les objectifs de l'indicateur et les propositions des participants. Il faut un ou des indicateurs :

- composite des thématiques du plan ;
- ciblé et qui mesure les accomplissements du plan en tant que tel ;
- suffisamment sensible pour suivre les progrès du PNMA.

En tant que pilote de l'élaboration du PNMA, les représentants de l'OFB et de la DEB/MTE donnent des précisions pour aider à la définition d'un ou de plusieurs indicateurs du PNMA :

- **René LALEMENT (OFB)** rappelle qu'il y a trois niveaux indicateurs pour suivre l'impact et la portée du PNMA :
 - **Indicateurs de moyens (financiers et RH)**, pour suivre la mise en œuvre des actions,
 - **Indicateurs de réalisation et de production du plan**, suivi des éléments quantifiables,
 - **Indicateurs d'impact de l'ambition et de mesure vis-à-vis des populations migratrices et de la « société »**.
- **Corinne BELVEZE (MTE/DEB)** souhaite que le PNMA soit suivi par un **indicateur qui mette en valeur les efforts de chacun et l'intérêt du PNMA**. Une solution pourrait être d'utiliser un indicateur issu de (ou rattaché à) la **stratégie nationale aires protégées, en ciblant par exemple le suivi d'une action phare liée à la SNAP (par ex H.1-1.1 qui semble avoir un potentiel intéressant), offrant une communication positive facilitée**.

Un travail de réflexion entre les pilotes de l'élaboration du PNMA sera poursuivi pour proposer des indicateurs répondant aux ambitions du PNMA. En effet, des travaux de coordination seront

très prochainement conduits avec le MAA / SNB / SNAP.

V. Validation générale du projet de PNMA

Le document a été soumis à consultation en octobre et novembre, et fait l'objet de commentaires. Une version mise à jour a été envoyée début décembre. Pour cette validation il est demandé d'indiquer si des éléments sont rédhibitoires par chapitre. Si les modifications sont de détail, elles seront prises en séance. Sinon, des échanges auront lieu pour trouver un consensus.

Chapitre	Parties	Remarques des participants sur la rédaction du PNMA	Réponses / intégration de modifications OFB
1. INTRODUCTION			
	A. Genèse du PNMA	Consensus	
	B. Durée et aire d'application du plan	Remarque 1 FNPF : Enjeux économiques et écologiques sont à prendre au niveau national => la <i>partie économique et social</i> : <i>Exemple : Achats de matériels, acteurs socioéconomiques, activités touristiques, démontrant qu'un pêcheur de saumon : 1 500€ / 2000€ par an dans le sud-ouest</i> ⇒ <i>Densifier cette partie</i> Remarque 2 CNR : Importance de la transition énergétique, trop peu mentionnée	Remarque 1 : partie à revoir pour intégrer la remarque Remarque 2 : Précision : un paragraphe en page 6 a été rajouté
2. SITUATION ET PROTECTIONS			
	A. Espèces migratrices amphihalines : description et systématique	Consensus	
	B. Etat des populations et tendances	Remarque 1 « <i>coût, efficacité</i> » => positionner dans le chap.3B. Continuités écologiques <i>A intégrer en chapeau dans l'introduction : le Principe coût / efficacité : équilibre entre ce qui existe et ce qui est réalisable avec les moyens à disposition</i> Ne doit pas remettre en question les objectifs des actions ; les actions doivent tenir compte des opérations engagées, de manière concertée avec tous les acteurs impliqués par l'action => enlever de la subjectivité	Précisions à intégrer dans la partie 3.B.
		Remarque 2 : Page 49 du document : L214.18 exige le DNB ou a minima le 10 ^e du module => à partir du moment du L214.18, arrêtés préfectoraux / débit réservé et DNB pas de distinction	Supprimer « qui peut être supérieur au débit réservé » - page 49
		Remarque 3 : terme trop fort « <i>négligé</i> » sur l'approche par territoire ; ou la portée géographique pour « <i>éviter de froisser</i> » certaines partie prenantes	« Des efforts inégaux » Ici, approche globale nationale
		EDF : page 52 – « Entretien des dispositifs. L'entretien des passes constitue souvent un problème important sur de nombreux territoires. » Entretiens des passes à poisson : représente un plan de charge – rude par rapport aux efforts entrepris	A revoir

Chapitre	Parties	Remarques des participants sur la rédaction du PNMA	Réponses / intégration de modifications OFB
	C. Déficit de connaissances	Consensus	
	D. Statut réglementaire de protection (national et international) incluant la protection des habitats	Consensus	
3. LES PRESSIONS QUI PESENT SUR LES MIGRATEURS			
	A. Liées à la qualité des milieux et des habitats	Consensus	
	B. Liées à la continuité écologique	Consensus	
	C. Liées à la Pêches	p.60 : utilisation d'antibiotiques – Mickaël FUHS (CIPA) : « utilisation intensives »	<ul style="list-style-type: none"> • Supprimer l'utilisation intensive • Être vigilant dans l'utilisation
	D. Liées aux opérations de repeuplement et à l'aquaculture	Consensus	
	E. Liées au braconnage	Consensus	
	F. Liées à la prédation et aux espèces exotiques envahissantes	Consensus	
	G. Liées aux maladies	Consensus	
	H. Liées aux dérèglements climatiques	<p>Remarque 1 : CNR : il est nécessaire de rappeler que la production d'ENR est l'un des aspects de transitions énergétiques / Les pressions sont très détaillées, quand il y a d'autres aspects, on peut le rappeler dans cette partie</p> <p>Remarque 2 : 1^{er} § page 85. Autres acteurs (collectivités, agriculteurs) qui ont un rôle de pression et un rôle à jouer dans la préservation des amphihalins => pas uniquement les hydro électriciens</p> <p>Remarque 3 : se méfier des généralités du type « espèce en 1900 lui sera très certainement défavorable en 2100 » en page 85 – fin de partie</p>	<p>Remarque 1 : précision qu'un paragraphe en page 6 a été rajouté</p> <p>Remarque 2 : rappel de l'ensemble des usages concernés</p> <p>Remarque 3 : modification à la suite du COPIL</p>

Chapitre	Parties	Remarques des participants sur la rédaction du PNMA	Réponses / intégration de modifications OFB
4. ACTIONS			
	A. les partenaires et leur rôle	Remarque 1 : Anne DIDOT (EDF) intégrée en partie 5.A. Remarque 2 : partenaires, pas identifiées moins impliqués => continuité ne doit pas se focaliser sur l'hydro électricité, on n'est pas la majorité	
	B. Les actions à mettre en œuvre	Remarque 1 : Cécile BELLOT (FHE) Thème 3 « plus de 100 000 ouvrages sont actuellement recensés sur les cours d'eau de France » à préciser ; expliquer ce chiffre élevé Remarque 2 : MRM : <ul style="list-style-type: none"> • Programme ambitieux : nombre d'actions, partenaires impliqués, ... • Beaucoup d'objectifs en termes d'acquisition de connaissance (mieux connaître les enjeux, centralisation des données, caractériser des impacts, ...) mais en termes de mesures de diminution il faut que concrètement il y ait des aboutissements « c'est un peu noyé » Remarque 3 : Nicolas STOLZENBERG (CONAPPED) : remarque générale sur la manière dont le PNMA pourrait être valorisé – plan anguille de 2008, qui porte une vision globale, synthétique et actualisée des principales pressions, méthodes et indicateurs => actuellement, vision assez sectorielle par thématique / acteurs => une vision globale pourrait permettre de mieux appréhender les enjeux dans leur globalité	Ajout par rapport aux remarques sur le principe de « coût efficacité » Remarque 1 : Obstacle à l'écoulement – phrase n'est pas fautive => précision à intégrer
	C. Tableau synthétique des actions envisagées et fiches actions détaillées	Consensus	
	D. Calendrier de mise en œuvre	Consensus	Déclinaison en 2022
5. GOUVERNANCE SUIVI ET EVALUATIONS			
	A. Le Comité de pilotage	Remarque 1 : Anne DIDOT (EDF) : le COPIL est une instance plénière avec bcp d'acteurs (habitué aux instances de bassin plus resserrées) => difficulté d'avoir un consensus, avoir une définition plus précise des prises de décision et actions de pilotage	Remarque 1 : COPIL instance de décision des différentes actions et décisions des travaux et des GT mis en place Réponses du MAA et MTE/DEB : portage par les pilotes et décisions par le COPIL OFB : 1 COPIL par an, proposé => outils de gouvernance à détailler / à discuter via une réflexion multi espaces ; multi espèces
	B. Le comité scientifique	Remarque 1 : quelle composition du comité scientifique ?	Remarque 1 : pas de comité scientifique stricto sensu ; mais des experts indépendants (hors membres du COPIL) sollicités au fil de l'eau au regard des actions identifiées

Chapitre	Parties	Remarques des participants sur la rédaction du PNMA	Réponses / intégration de modifications OFB
	C. Les groupes thématiques	Consensus	
	D. Suivi et évaluation	Consensus	
	E. Rapportage	Consensus	Evaluation à mi-parcours, concomitante des bilans DSF, Plagepomi et des SDAGE, réalisé par un prestataire indépendant

- ⇒ **Décision du COPIL** : Validation par les membres du COPIL du projet du PNMA pour transmission du document modifié intégrant les modifications relevées en séance – vote à mains levées (main levée = contre)
- ⇒ **Résultat** : aucune main levée, le projet sera donc envoyé le 30/12/2021 à la NASCO.

VI. Suite à donner

Prochaines actions

Sur l'année 2022, la définition de la mise en œuvre du PNMA va se poursuivre sur les volets suivants :

- la déclinaison des actions de façon opérationnelle, en cadrant les modalités de coordination avec les documents de référence et actions en cours au sein des territoires,
- la construction de la prévision financière du PNMA (budget prévisionnel) en cadrant le niveau de mise à disposition de moyens financiers et humains de la part des partenaires,
- la recherche de financement auprès de l'Europe, de partenaires et d'institutions.

Un planning opérationnel des chantiers à réaliser sur l'année 2022 sera proposé et échangé avec les parties prenantes impliquées à l'horizon fin janvier / février avec pour objectif de finaliser la définition des actions SMART.

Mots de conclusion par les pilotes de l'élaboration du PNMA

René LALEMENT :

« Merci à l'équipe projet, qui, sous le regard bienveillant des ministères a mené **ce projet de concertation et de co-construction ces derniers mois**. Les membres du projet d'élaboration du PNMA ont été **attentifs à que chacun puisse faire état de ses perceptions**, y compris lorsqu'il y avait divergence de point de vue.

J'espère que vous avez apprécié ces échanges. Grâce à l'outil Klaxoon, nous avons réussi à **recueillir une vision de l'état d'un consensus entre les parties prenantes** par un vote (sans aller dans la vision institutionnelle, formelle et décisionnelle de la chose).

Il y a beaucoup de travaux en cours pour les migrants. L'OFB est un pilote pressenti. Mais il s'engage aussi à travailler sur les actions avec les autres pilotes pressentis (notamment pour la définition et la recherche des financements).

Le document rendu, avec les ajustements vus ce jour, sera envoyé fin décembre car il est une condition nécessaire au financement FEAMP (en indiquant que c'est un consensus qui sera affiné). L'histoire n'est pas terminée. Je compte sur vous pour que vous restiez fidèle à l'élaboration de ce projet et pour poursuivre votre participation dans le montage opérationnel du plan concernant les composantes techniques et financières. **Cette phase intermédiaire de 2022 permettra ensuite de mettre en œuvre les actions du plan.** »

Arnaud NGADJA (MAA/DPMA) :

« Merci à tous les participants, qui ont su **travailler ensemble**. Ces travaux ont permis **de lever des réticences grâce à la collaboration**. Merci au travail de l'équipe projet qui a mis **un point d'honneur pour intégrer toutes les remarques des parties prenantes**. **Il reste des précisions à apporter sur la gouvernance et la définition des indicateurs**. Il faudra ensuite mettre des moyens humains et financiers derrière ce PNMA.

Il est important de retenir que ce projet résulte d'un **consensus partagé par de très nombreux acteurs qui ont su travailler ensemble de façon constructive.** »

Corinne DELBEZE (MTE/DEB) :

« Je partage le travail réalisé par l'équipe projet et **des discussions et échanges réalisés malgré le format en distanciel, sur une journée, qui s'est très bien déroulée**.

Il reste des points à affiner sur les actions, les indicateurs et le calendrier.

En précision, **il est primordial d'avoir un véritable portage des actions par des pilotes mobilisés tout au long de l'élaboration du PNMA pour récupérer des financements pour la préservation des espèces de migrants**. Nous sommes gênés par le fait que certains pilotes pourraient se désengager.

Cependant, avec tout le travail et les temps de dialogue réalisés, l'environnement autour du projet est bénéfique pour conserver un panel de pilotes et de partenaires assez large.

Merci tous pour les éléments produits et bonnes fêtes. »

Annexes

Annexe 1. - III. Validation officielle des actions du plan, du positionnement en tant que pilote et discussion sur les indicateurs de réalisation

Légende :

1 Valider l'action

-  Je valide l'action
-  Je souhaite réagir

2 Travail sur le pilotage

-  Je confirme ma position de pilote (*réservé aux structures pré-identifiées*)
-  Je me positionne comme co-pilote

3 Travail sur les indicateurs

-  Je valide l'indicateur

Si l'indicateur ne fait pas consensus le pilote de l'action aura toute latitude pour travailler sur un indicateur dès 2022.

Lien du Klaxoon : <https://app.klaxoon.com/join/TwfHQPa>
Code d'accès : TWFHQPA

Annexe 2. - IV. Discussion sur l'(les) indicateur(s) d'impact du plan - Synthèse des contributions

Les participants ont pu exprimer un accord avec les propositions en positionnant des ♥ sur les post-it proposés.

La restitution brute est reproduite ci-dessous :

Les propositions d'indicateur	Ce qui me semble indispensable
Indicateur liste rouge probablement trop figé pour révéler des évolutions sur la durée du PNMA – 3 ♥	MTE : avoir un indicateur lié à la SNB ou la SNAP – 1 ♥
Indicateur liste rouge trop restrictif et souvent en inadéquation avec les observations de terrain	MTE : indicateur qui puisse mesurer les améliorations liées à la mise en œuvre du plan (valorisation du plan)
Risque d'être peu sensible aux efforts de restauration (effet retard) – 3 ♥	Partager l'état des lieux des populations au début de plan
Indicateur macro qui ne mesure pas forcément les "petites" améliorations par espèces - 1 ♥	Proposer un questionnaire pour chaque cible : grand public / élus ... pour sonder la connaissance des amphihalins et leurs enjeux
Nombre d'actions du PNMA accomplies ou partiellement accomplies	Tendance des indicateurs disponibles
Difficulté : un indicateur sur les espèces reflètera l'ensemble des programmes engagés et pas seulement le PNMA	Suivi du linéaire accessible suivant les travaux continuité réalisés – 3 ♥
Tendance d'évolution d'abondance populations (changement de pente)	Mesurer la reconquête du territoire par les migrateurs – 1 ♥
Linéaire de cours d'eau accessibles par espèce (présence et abondance)	Progression des fronts de colonisation par espèce – 2 ♥
Evolution de l'aire de répartition des espèces migratrices dans les cours d'eau – 2 ♥	Attention aux pas de temps utilisés pour qualifier les tendances des espèces dans la méthode UICN très court ...
Présence des amphihalins dans la presse nationale – 1 ♥	Des indicateurs pouvant répondre à court terme - 5/10ans ce n'est pas long au regard de la durée des cycles biologiques – 1 ♥
Connaissance des enjeux migrateurs par le grand public – 1 ♥	Prendre en compte la pluralité des situations locales
Effectifs des populations à l'échelle nationale par rapport à un niveau de référence	Limites de conservation par espèce à l'échelle nationale et par bassin
MTE : se rattacher à un indicateur SNAP existant ou dériver l'indicateur d'un indicateur SNAP	Besoin de l'appui du monde de la recherche
	Linéaire de cours d'eau nouvellement colonisé par tel ou tel migrateur ...
	Dissocier indicateurs d'état des populations et indicateurs de mise en œuvre – 6 ♥
	Prendre en compte les différences de connaissances entre territoires (en particulier DROM vs. Métropole)
	MRM : On évoque la liste Rouge Nationale comme référence et par ailleurs un observatoire national des migrateurs : Si c'est le cas il faudra une véritable cohérence entre les deux outils – 1 ♥
	Un indicateur composite (multi-métrique) afin de refléter les progressions de chaque orientation ? – 1 ♥
Les travaux à utiliser / prendre en compte	
Informations de l'OFB / AMI	
Données de suivi collectées par les AM, collectivités, chercheurs, FD...	
Indicateurs définis dans le cadre SNB/SNAP	
Indicateurs publiés dans les observatoires de Bassin	
Indicateurs de l'Etude Nationale Continuité Ecologique Pisciculture	